

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2023_006

Le Maire de la Commune de CUNAC (Tarn)

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-3, R 411-4, R 411-8 et R 411-25,
- VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, Huitième partie « Signalisation Temporaire » approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et notamment les articles 125, 128 et 135 de la dite instruction,
- VU la demande en date du 02 février 2023 de **SAS BENEZECH TP** – Site de Ranteil à Albi (Tarn) qui sera chargée de réaliser les travaux de réparation du réseau d'assainissement pour le compte de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, travaux situés au niveau du rond-point de l'Ecole – rue Grand'Rue à Cunac
- VU l'autorisation de voirie n° 04 ASS 23 du Service gestion du domaine public de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation pour la réalisation de ces travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Pour permettre ces travaux, la chaussée (Rue Grand'Rue) au niveau du rond-point de l'Ecole sera réduite, interdiction de stationner au droit du chantier et réquisition de 5 ml avant et après du chantier pour stationnement des véhicules ou engins de chantier, soit une emprise d'environ 15 m².

Alternat avec feux tricolores pour passage dans le rond-point sur demi-anneau.

Durée des travaux : du 27 février au 17 mars 2023

Article 2 : Ces règles de circulations seront signalées aux usagers par des panneaux convenablement placés, conformément aux dispositions du Livre I, Huitième partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. La signalisation du chantier sera à la charge de **SAS BENEZECH TP**.

Article 3 : Cette décision sera portée à la connaissance par voie d'affichage à proximité du chantier et dans la Commune.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Cunac, Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Villefranche d'Albigeois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CUNAC, le 09 février 2023

Marc VENZAL
Maire de Cunac

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc Venzal', is written over the printed name and title.